La Ferté-Bernard

NOTE D'INFORMATION

Chers responsables d'associations fertoises,

Comme chaque année, la ville de La Ferté-Bernard lance sa campagne de demandes de subvention à destination des associations, au titre de l'année 2027.

Afin de satisfaire aux obligations réglementaires et de disposer d'une connaissance précise de l'ensemble des aides accordées aux associations, qu'elles soient financières, matérielles ou logistiques, toute association souhaitant bénéficier du soutien de la Ville pour l'année 2027 est invitée à compléter un dossier de demande.

Ce dossier est disponible :

- Soit sur le site internet de la Ville : www.la-ferte-bernard.fr ;
- Soit auprès des agents référents suivants :

- **Alban Lambert**, à la Maison des Sports et des Événements, place du Général-de-Gaulle, pour les associations à vocation sportive ;
- **Sandra Durand**, à la Mairie de La Ferté-Bernard, pour les associations à vocation culturelle, de loisirs, scolaire, environnementale, économique ou sociale.

Les dossiers complets devront être déposés **au plus tard le 13 décembre 2026**, auprès de l'agent référent concerné. Les coordonnées des personnes à contacter figurent dans le dossier.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'**aucune relance ne sera effectuée après cette date. L'attribution d'une aide au titre d'une année ne vaut pas reconduction automatique pour l'année suivante**.

L'ensemble des demandes sera examiné au début de l'année 2027.

Sous réserve de leur attribution, les subventions seront versées dans le courant de l'été 2027.

La ville de La Ferté-Bernard remercie par avance les associations pour leur collaboration et leur engagement au service de la vie associative fertoise.

Le Maire